

Agenda 21



Programme
AGENDA 21

Bilan
2016-2021

Édito

Le programme 2016-2021 de l'Agenda 21 arrive au terme de sa première échéance. C'est un programme riche qui s'est traduit ces dernières années par de nombreuses actions initiées et portées par plusieurs services de la ville en coopération avec les acteurs et partenaires du territoire. Durant ces 5 ans, les enjeux liés au développement durable ont petit à petit, infusé les objectifs, les projets et les chantiers des services municipaux. Ce bilan, non exhaustif, tend à rendre compte d'une partie de cette mise en oeuvre.

Cette première échéance marque une étape encourageante. Elle nous invite, au regard des enjeux à redoubler d'effort dans la période qui s'ouvre pour permettre à la Ville de relever les défis de la transition écologique.

Il nous faut pour cela nous fixer de nouveaux objectifs ambitieux sur cette question, développer collectivement une culture de l'évaluation et associer largement les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en oeuvre d'un nouveau programme.

Maurice Maquin,
Adjoint au Maire,
en charge du Développement Durable
et du programme Agenda 21

Social **santé**
LOGEMENT
jeunesse économie locale
NATURE
DÉCHETS **santé**
solidarités **BRUT**

Villiers le Bel lance son programme de développement durable – Cela s'appelle un « Agenda 21 ». Et c'est vous qui l'écrirez.

L'Agenda 21

Ce plan d'actions concret touchera à tous les éléments de notre vie quotidienne. Et il sera entièrement élaboré avec les habitants. Inscrivez-vous au Forum 21, pour définir l'avenir de votre ville.

DÉPLACEMENTS
pollution
économie
jeunesse
solidarité

Agenda 21 et Développement durable : ne demandez pas le programme, écrivez-le !

Villiers le Bel durable

Sommaire

1. Édito	Page 2
2. Préambule	Page 5
3. Les Axes	Page 7
4. Les actions réalisées	Page 7
5. La gouvernance	Page 7
6. Le bilan de la gouvernance	Page 11
7. Axe I. Vers une ville post carbone.	Page 13
8. Axe II. Vers une ville-nature, ensemble.	Page 23
9. AXE III. Vers une ville à vivre .	Page 35
10. Axe IV. Vers une ville de la fraternité .	Page 45
11. Axe V. Vers un autre développement .	Page 53
12. Perspectives: Vers un Agenda 2030	Page 61



1. Préambule

Pour mémoire, l'Agenda 21 est un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle adopté par 182 chefs d'État lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

« Les collectivités jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable. » (Déclaration de Rio . Sommet de la terre -1992 extrait du chapitre 28)

L'Agenda 21 est un document programme recensant les actions qu'une collectivité décide d'engager pour agir de manière concrète et pragmatique en faveur du développement durable

En 2013, au moment de la création de la mission Agenda 21 dans les services de la Ville de Villiers le bel , la France comptait 1000 collectivités engagées dans ce programme.

Le vendredi 25 mars 2016, le Conseil Municipal avait approuvé son Agenda 21 local.. Il prenait en compte trois dimensions que sont le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement.

La stratégie de développement durable de la collectivité ainsi définie répondait aux 5 objectifs du cadre national « Agenda 21 » fixé en 2006 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

L'agenda 21 a lui-même été élaboré en 2015 et validé par les élus suite à un processus d'élaboration mené avec le Cabinet Etic Press et associant les principaux acteurs du territoires , associations , acteurs institutionnels, services de la Ville, élus .

Le renouvellement de l'Agenda 21 - l'Agenda 2030 sera le pilier du mandat, qui permettra avec les élus de réaffirmer les priorités politiques en matière de développement durable sur la Ville, au-delà des actions sur lesquelles la Ville est d'ores et déjà engagée .

En attendant, ce document présente une synthèse du bilan de l'Agenda 21 sur une période de 5 ans 2016-2021.



2. Les Axes

5 grands axes d'action furent édictés, définissant ainsi la stratégie de développement durable de la collectivité en lien avec les objectifs du cadre national « Agenda 21 » fixé en 2006 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

- **Vers une ville post carbone.** Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles de la ville et du territoire
- **Vers une ville-nature, ensemble.** Protéger la biodiversité et les ressources naturelles, pour renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie
- **Vers une ville à vivre .** Permettre à chacun de se développer et de s'épanouir dans un cadre satisfaisant
- **Vers une ville de la fraternité .** Développer la solidarité et renforcer les cohésions sociales et territoriales
- **Vers un autre développement .** Agir pour une consommation responsable et attirer de nouvelles activités
-

3. Les actions réalisées

221 actions avaient été déterminées dans les groupes d'élaboration du programme. 169 actions sont actuellement soit mise en oeuvre par les services en lien avec les acteurs locaux soit en attente ou réflexion quant à leur mise en place

47 se sont révélées non viable ou non retenues par les services , 5 relevaient de la compétence et de l'action de la Communauté d'Agglomération Val de France devenue Roissy pays de France .

4. La gouvernance

Faire le bilan de l'Agenda 21 de Villiers le Bel, c'est d'abord faire le bilan en termes d'actions, mais c'est aussi, faire le bilan de la gouvernance de la démarche.

En effet, depuis le Sommet de la Terre en 1992, toutes les démarches de développement durable posent en postulat absolu de définir une vision partagée du territoire et en méthode cardinale la co construction avec l'ensemble des acteurs. On peut résumer sommairement en disant que le chemin compte autant que l'arrivée.

a. Les instances mises en place

1. Le COPIL, installé par le Maire et l'adjoint au Maire délégué au Développement durable au lancement du programme il a réuni des représentant habitants , des institutions , des services et des élus pour présenter la démarche et l'organisation du programme

2. Le Comité Agenda 21 Dans le prolongement de la validation par le conseil municipal du programme Agenda 21, un comité de suivi dénommé Agenda 21 s'est mis en place (validé lors du conseil municipal du 26 juin 2016). Sorte de commission extra-municipale constituée de plusieurs collègues (élus de la collectivité, institutions, associations, habitants issus des instances participatives), ce comité s'est réuni 8 à 9 fois par an pour être informé, suivre ou organiser des actions et des initiatives liées au programme. Lors de ces séances, Il a régulièrement reçu les différents porteurs d'action venus présenter leur initiative ou le point d'étape de leur action . Il a aussi initié des groupes de travail pour coordonner et faire avancer certains projets (Tri sélectif, Chemin de randonnée du



Mont Griffard, Signalétiques des arbres, Jardins Partagés, Journées du Développement Durable)

3. La Commission municipale Urbanisme, Travaux, Habitat, Développement Durable. La Mission Agenda 21 a régulièrement présenté pour information, plusieurs de ses actions et initiatives aux membres élus de la Commission municipale Urbanisme, Travaux, Habitat, Développement Durable.

4. Le FORUM 21 est une assemblée ouverte aux habitants qui a permis de présenter et de discuter les principales étapes du programme. Durant la démarche d'élaboration du programme et dans la mise en œuvre la Mission A21 et le Comité Agenda ont organisés avec les services et les acteurs impliqués des forums 21, véritables espaces de participation pour présenter aux habitants les étapes de réalisation et échanger sur des thèmes du programme

- **jeudi 25 septembre 2014** : Lancement de la démarche d'élaboration du programme
- **Mercredi 28 janvier 2015** : Présentation du diagnostic et des axes
- **Mercredi 6 avril 2016** : Présentation du programme des 221 actions retenues
- **Jeudi 6 juin 2019** : Bilan participatif d'étape du programme 2016-2020
- **Samedi 15 Juin 2019** Débats thématiques

Une communication importante a été réalisée. La démarche de Forum s'est appuyé sur le relais d'habitants, d'associations ou d'institutions partenaires. Les Forums ont ainsi réuni entre 90 et 150 participants. Les échanges lors des différentes présentations et débats ont été riches et ont témoigné de l'intérêt porté aux sujets abordés.

5. L'Hebdo 21 est un espace de travail réunissant toutes les 2 semaines, l'adjoint au Maire en charge de l'Agenda 21, la.e direct.rice.eur général.e des services et le chargé de mission Agenda 21 permettant de faire un point régulier des actions et des initiatives.

6. La Direction Générale. Durant toute la durée du Programme, la mission Agenda 21 a participé à plusieurs reprises à cette réunion hebdomadaire composée des directions générales adjointes, de la communication et du cabinet du Maire pour présenter certaines étapes décisives du Programme ou certains projets spécifiques (Plan Vélo, Plan de mise en œuvre du Tri sélectif dans les bâtiments communaux).

La Mission A21 porte ou participe à différents COPIL (Aménagement du Mont Griffard, CLS, Plan Vélo, Plan Tri, Parc Agro Urbain, Gaspillage Alimentaire...)

b. La Communication

Le journal municipal, le site internet de la ville ont régulièrement présentés des dossiers et relayés des initiatives sur des thèmes Développement Durable porté dans le cadre du programme Agenda 21

Le service communication a été en soutien pour la réalisation et la diffusion des supports de communication liés aux initiatives organisées par l'Agenda 21.

La Mission Agenda 21 a pour sa part, animé depuis son lancement une page Facebook destinée à mieux faire connaître aux habitants l'étendue des actions réalisées.

La mission Agenda 21 et le Comité Agenda 21 ont avec le service communication et deux photographes réalisé 3 expositions photographiques. Pour toucher le plus possible les habitants et les informer ces expositions ont régulièrement été installées dans des parcs de la ville ou sur le parvis de la Mairie

Participez
aux ateliers de l'Agenda 21
et élaborer des projets innovants
pour un développement durable !



biodiversité

un autre
développement

effet
de serre

cohésion
et
solidarité

épanouissement



5 ateliers du 19 mars au 16 avril
tous les jeudis de 19h à 21h
maison Jacques Brel - 44 av Pierre Sépard

ville de Villiers-le-bel

Développement durable :

Participez à l'Agenda
pour le 21e siècle de
votre commune !

ne demandez pas
le programme,

écrivez le !



5. Le bilan de la gouvernance

Le bilan est positif sur la question du nombre d'actions réalisées. Néanmoins, il reste perfectible notamment sur le plan de la gouvernance sur les 5 points suivants :

- Une difficulté de co construction dès le départ entre les habitants, les associations et les institutions d'une part et les services municipaux d'autre part qui a largement pesé dans l'appropriation commune par les acteurs.
- Une difficulté à rendre lisible une démarche d'ensemble (programme de 300 pages et 221 fiches actions). Il sera nécessaire par la suite de rendre plus concret certaines actions.
- Une difficulté à entraîner certains services dans la mise en œuvre.
- Une difficulté à évaluer : la culture de l'évaluation à Villiers-le-Bel est perfectible aussi bien dans ce domaine du développement durable que dans d'autres aspects des politiques publiques.
- Une difficulté à élargir le cercle des acteurs

Ce document présente le bilan d'une sélection des actions les plus emblématiques réalisées dans le cadre de ce programme.



6. Axe 1. Vers une ville post carbone. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles de la ville et du territoire

1. Faire labelliser Éco Quartier le Projet Derrière les Murs de Monseigneur-la Cerisaie PLM.

La ville de Villiers le Bel est une ville en mutation engagée depuis plusieurs années dans une dynamique positive de transformation urbaine de son territoire à travers deux opérations de rénovation urbaine successives et deux plans de sauvegarde. Elle a fait le choix d'inscrire le périmètre NPNRU dans une démarche éco-quartier, en lien avec la stratégie environnementale de la Ville et de l'État. Dans le cadre spécifique du projet de rénovation urbaine de Derrière-les-Murs de Monseigneur – La Cerisaie, la Ville a mis en place une démarche Éco quartier labellisée par l'ANRU agissant de façon transversale sur cinq grandes orientations programmatiques :

- ❖ **Désenclaver le quartier avec la** création et requalification des voiries, la réalisation d'un maillage de liaisons douces valorisant les déplacements piétons et les mobilités actives;
- ❖ **Valoriser la qualité paysagère du site avec la** création un grand parc (« le Parc de l'Infini ») ainsi qu'un square (« le Square des Clématites ») qui structure le quartier autour de deux espaces de verdure ;
- ❖ **Améliorer le cadre de vie des habitants** en complétant l'offre en équipements publics grâce à l'arrivée de nouvelles structures et à l'important travail d'optimisation des performances énergétiques.
- ❖ **Intervenir sur l'Habitat en** réhabilitant des logements relevant aussi bien du parc social que privé (en cohérence avec les dispositifs en œuvre – plans de sauvegarde, OPAH) avec un objectif de lutte contre la précarité énergétique ; en résidentialisant et en raccordant autant que possible les logements construits et réhabilités sur un réseau de chaleur géothermique.
- ❖ **Associer les habitant-e-s dans un esprit de « projet partagé »** avec la concertation des habitant-e-s, notamment autour du projet d'aménagement du Parc et du Square.

Au terme du projet sur site :

- 162 logements neufs réalisés
- 3216 logements réhabilités
- 536 logements résidentialisés
-
- Réduction de consommation liée à l'éclairage public,
- création d'équipements bioclimatiques,
- rénovation énergétique des bâtiments, (Rénovation Maison de Quartier Salvator Allende et PMI , Rénovation du Gymnase Jesse Owen)
- performance énergétique des logements neufs (RT2012 -10%, Effinergie +...)
- sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques de gestion des déchets et de réduction des consommations d'eau.
- Mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales avec un principe de zéro rejet.

BALADE THERMIQUE VILLAGE DE VILLIERS-LE-BEL 9 DÉCEMBRE 2016

VOTRE RÉNOVEZ HABITAT

Dans le cadre
du projet de
requalification
du quartier du
Village



SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES À LA RÉHABILITATION THERMIQUE

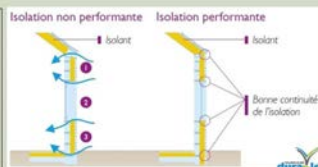


Présentation en salle



Les déperditions énergétiques :

- Ils sont provoqués par une discontinuité d'isolation.
- Ils interviennent à toutes les jonctions entre parois :
 - Murs extérieurs / planchers,
 - Murs extérieurs / toiture,
 - Murs extérieurs / refends intérieurs,
 - Murs extérieurs / menuiseries, etc.



Balade Thermique Village de Villiers-le-Bel



RÉNOVEZ
VOTRE
HABITAT

Vendredi
9 décembre
2016

de 19h à 21h

ville de Villiers-le-bel

Lieu de rendez-vous / lieu de débriefing :
Atelier de la rénovation du Village
45, rue de la République - Villiers-le-Bel

2. Lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique.

La Ville a conduit 2 plans de sauvegarde sur la période 2004 - 2019 qui ont permis d'aboutir à la réhabilitation des copropriétés des Bleuets (200 logements) et des Acacias (16 logements). Les principaux travaux ont été l'isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des fenêtres et menuiseries extérieures, la reprise de l'ensemble du système de ventilation, la rénovation des parties communes intérieures (halls d'entrée et cages d'escalier), la résidentialisation et création de places de parkings supplémentaires.

Aux Acacias, la ville a obtenu un passage de l'étiquette énergétique E à C, soit un gain énergétique de 51%. Aux Bleuets, passage de l'étiquette énergétique D à C soit un gain énergétique de 44%. 95% de subventions publiques du coût des travaux (Agence nationale de l'habitat, Conseil Régional, Conseil Départemental, ADP, ANRU...)

Perspectives, axes de progrès : Étendre cette action de lutte contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique aux autres copropriétés en difficulté

3. Soutenir l'action de l'association des compagnons bâtisseurs installée aux Bleuets

Mettre en place des actions de formation des particuliers à l'auto-rénovation des logements, dans l'ensemble des quartiers.

La ville a soutenu l'action de l'association des compagnons bâtisseurs qui visait à la mise en place en direction des copropriétaires et des locataires des Bleuets des ateliers d'auto réparation. Durant 2 ans les animateur.trice.s de l'association ont sensibilisé les habitants aux techniques de petits travaux pour la remise en état de leur appartement. l'action ne s'est pour l'instant pas développée à l'ensemble des quartiers

Perspectives, axes de progrès : Travail en cours sur la création d'une régie de quartier.

4. Proposer aux propriétaires des analyses thermographiques de leur logement à l'aide de caméras dans le cadre de dynamiques collectives fédérant les habitants d'un quartier autour d'un parcours de déambulation (ex : randonnées thermographiques).

Dans le cadre de son action dans le quartier du village, le Service Habitat a proposé aux propriétaires des analyses thermographiques de leur logement à l'aide de caméras dans le cadre d'un parcours de déambulation. Le service Habitat a mandaté le cabinet Urbanis pour accompagner les propriétaires sur les diagnostics en matière de déperditions énergétiques et sur les aides existantes pour soutenir la réalisation de travaux. Dans le cadre du Plan opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (Popac), la Ville organise, en partenariat avec l'Association des responsables de copropriétés (ARC), des formations gratuites. Les thèmes : Les aides au financement, collectives ou individuelles, et les possibilités pour monter un plan de financement adapté à la copropriété. Les différents postes de travaux qui permettent une rénovation énergétique de qualité, les intérêts des différentes techniques et matériaux. Les aspects réglementaires à respecter et les diagnostics à entreprendre.

Perspectives, axes de progrès : Renforcer l'information des propriétaires pour les inciter à engager les démarches



5. **Programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage intérieur.** La Ville a engagé depuis 2014 un programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage intérieur de ses bâtiments en les dotant de LED plus résistants et surtout plus économes. Plusieurs bâtiments communaux ont bénéficié de ce programme qui doit se poursuivre et s'amplifier.

Perspectives, axe de progrès : La ville doit mieux évaluer les économies réalisées poursuivre son programme de remplacement et communiquer au grand public les résultats obtenus.

6. **Programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage public .** La Ville a aussi engagé un programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage public sur plusieurs de ses voiries.

Elle a aussi remplacé le système de projecteurs de la Piste d'athlétisme du Parc des sports et des loisirs par un système d'éclairage à LED qui a considérablement fait baisser nos consommations d'électricité.

Perspectives, axe de progrès : La ville doit mieux évaluer les économies réalisées poursuivre son programme de remplacement et communiquer au grand public les résultats obtenus.

Remplacement de l'éclairage dans les rues

- Champs bacon,
- rue Jules Ferry
- Parking La Cerisaie
- Chemin de Montmorency

7. **Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles en développant l'usage du vélo.**

En janvier puis en décembre 2020 les élus de la ville ont adopté l'organisation d'un plan Vélo qui prévoit entre autres, la réalisation de 2020 à 2030 d'un plan d'aménagement cyclable maillant la ville et s'articulant avec un programme ambitieux de sensibilisation et de formation des habitants et des agents municipaux à l'usage du vélo dans la ville.

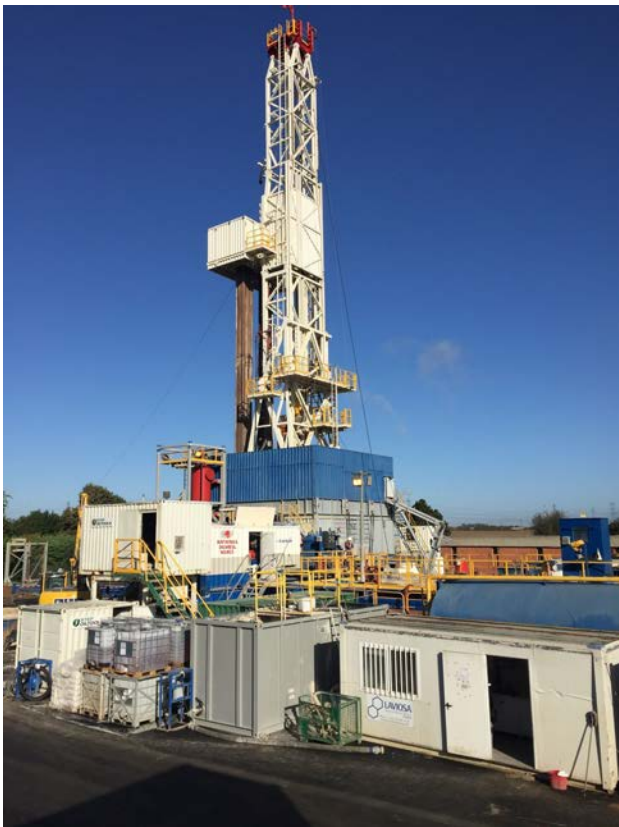
Par ailleurs, la question du vélo est prise en compte par les différents acteurs institutionnels du territoire. Dès mai 2020, la Région a adopté un **dispositif de soutien au projet de RER-V**, conçu comme un réseau

d'itinéraires cyclables continus, confortables, sécurisés et assimilables à des véritables lignes de transport au niveau régional. En outre, l'intercommunalité est en train d'élaborer son schéma directeur cyclable et le Département son plan vélo. Cette question des mobilités douces est aujourd'hui au cœur des préoccupations des différents échelons locaux.

Perspectives, axe de progrès : La mise en place de groupes de travail et de pilotage nécessaire avec des représentants de chaque collectivité et partenaires doit se poursuivre pour formaliser les plans de développement, les programmes de travaux pluriannuel, le choix des axes majeurs, les répartitions d'aménagement entre les niveaux de collectivité, les choix budgétaires importants. Cette articulation doit se faire avec un plan de sensibilisation de la population pour l'amener petit à petit à adopter de nouvelles pratiques de mobilité urbaine.

les aménagements cyclables

- En 2019 a été réalisée la réfection de l'Avenue de la Concorde par le CD95, traversant Gonesse, Arnouville et Villiers-le-Bel. A la demande de Villiers-le-Bel, un trottoir mixte a été créé, réduisant en contrepartie le nombre de places de stationnement. Cet aménagement cyclable assure la continuité entre la piste cyclable de Gonesse et celle de l'avenue Pierre Sémard sur Villiers-le-Bel.
- En 2018 la Ville a réalisé l'aménagement de la piste cyclable en site propre rue du champs bacon
- En 2020 le CD95 a réalisé la Voie verte dans la partie dite de la cavée de Bouqueval reliant Villiers-le-Bel à Bouqueval.
- en 2021 la Ville a réalisé la piste cyclable rue de MontMorency



8. Faciliter le stationnement vélo

3 acteurs travaillent sur cette question :

- la ville avec la mise en place des parcs à vélo de type "arceau" aux abords de la plupart des bâtiments publics et de plus en plus dans les rues, au même titre que des places de stationnement véhicule (au parking du Parc des Sports et des Loisirs, à la Maison des Services, les Maisons de Quartier, la Mairie, dans le quartier des Carreaux et de la Cerisaie/DLM qui ont fait l'objet de renouvellement urbains, au parking de l'Espérance rue Julien Boursier,...).
- La CARPF avec le projet d'aménagement du Pôle Gare est prévu dans les prochaines années et la mise en place d'un parking vélo fermé.
- Certains bailleurs mettent en place des parkings vélo fermés en parties privées.

Le principal frein au développement du vélo semble être le sentiment d'insécurité partagé par la population, ce qui suppose le développement de parkings sécurisés et la réalisation de pistes cyclables le plus rapidement possible pour obtenir des résultats.

Perspectives, axe de progrès : *Un programme de réalisation de parkings sécurisés a été élaboré dans le cadre du plan vélo devant les principaux bâtiments municipaux (mairie, Maison des services, Espace Marcel Pagnol, Maisons de Quartier, Micro folie...).*

9. Poursuivre le raccordement des logements au réseau de chaleur.

Le 10 novembre 2018, les Maires de Villiers-le-Bel et de Gonesse ont inauguré la réalisation d'un nouveau puits à la géothermie de Villiers-le-Bel et Gonesse. Aujourd'hui constitué de 11,8 km de canalisations et de 100 points de livraison, le réseau livre 70000 MWh /an de chaleur, ce qui correspond aux besoins des 6 700 logements et des équipements publics raccordés. Il dessert notamment des équipements communaux, des groupes scolaires et de nombreux immeubles d'habitation. Le forage d'un nouveau puits producteur qui s'est déroulé fin 2017 a permis d'augmenter le débit d'exploitation de 260 m³/h à 300 m³/h. Il permettra d'assurer le raccordement futur des nombreux programmes de constructions estimés à près de **3 500 logements supplémentaires sur le territoire de Villiers-le-Bel d'ici 2030.**

Données clés du réseau de chaleur de Villiers-le-Bel / Gonesse

- 84 % de la chaleur produite à partir de sources d'énergies vertueuses dont 60% de géothermie (à l'horizon 2020). 24% de cogénération.
- 12 km de réseau
- 100 sous-stations / points de livraison
- 70 000 MWh d'énergie fournie aux abonnés
- 7 500 équivalents-logements raccordés
- 9 000 tonnes de CO₂ évitées chaque année soit l'équivalent des émissions de plus de 7 500 voitures en circulation.

Perspectives, axe de progrès : *les villes et le syndicat prévoient l'extension du réseau vers des villes avoisinantes et l'interconnexion avec la centrale du SIGIDURS, l'alimentation des serres municipales. En 2020-2021 le Syndicat Coriance a réalisé les travaux de liaison avec la centrale Gaz située à la sortie de la Ville (PLM) permettant d'expérimenter un nouveau mode de détente du gaz provenant du réseau principal de conduites traversant la ville*



10. **Utiliser les nouvelles technologies pour réduire les nécessités de se déplacer.** Si cet objectif a peu été travaillé depuis le démarrage du programme, la pandémie et le confinement qui s'en est suivi ont obligé la municipalité à réfléchir à des solutions et à mobiliser des moyens pour maintenir le lien . Ainsi on a assisté au développement exceptionnel de l'utilisation dans la collectivité et avec les partenaires des plateformes de visioconférence. Pour pouvoir poursuivre leurs mission à domicile en télétravail, plusieurs agents ont été dotés d'ordinateurs portables/

Côté scolaire, un plan exceptionnel de dotation de tablettes multimédia a été mis en place pour permettre aux écoliers d'avoir accès au cours et aux contenus pédagogiques. Dans les Maisons de Quartier des connections Wifi grand Public ont été mises en place;

Enfin La Ville a fait la promotion de sites pédagogiques comme le dispositif Happy Visio en direction des séniors ou Yakamédia en direction des enfants et des éducateur.trice.s

Perspectives, axe de progrès : La ville va poursuivre ses investissements en matière numérique tout en lançant un plan d'action pour lutter contre les fractures numériques

11. **Proposer aux agents de la Ville des stages d'éco-conduite**

Le service des ressources humaines a organisé **une formation éco conduite** avec la société Be mobi à destination de plusieurs services : Police municipale, services techniques, secrétariat général, ressources humaines, restauration scolaire, CCAS, service intérieur, Agenda 21

Organisation de 4 sessions de formation du 12 au 15 décembre 2016 soit 8 créneaux de 3 agents
- **24 agents formés** dont 14 hommes 10 femmes
- **Taux de remplissage: 100%** (les agents absents ou retenus ont été remplacés)

Perspectives, axe de progrès : Il conviendrait d'évaluer les apports de cette formation avant sa généralisation.



LA BIODIVERSITÉ EN VILLE

LES ZONES URBAINES ONT AUSSI VOCATION À ACCUEILLIR LA FAUNE ET LA FLORE PARCE QU'ELLES OFFRENT DE NOMBREUX MILIEUX FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ.



La faune trouve de plus en plus de refuges au cœur des zones urbaines grâce à l'amélioration de la qualité de l'environnement en ville : suppression de l'utilisation des pesticides, implantation de prairies fleuries, zones de fauche tardive par exemple. Les habitants profitent aussi des bénéfices qu'apporte la biodiversité avec la pollinisation, l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ou encore une meilleure régulation des ravageurs dans les jardins. La prise en compte de la nature en ville permet aussi d'offrir un meilleur cadre de vie pour l'épanouissement de chacun.

CETTE PRAIRIE A ÉTÉ MISE EN PLACE PAR LES SERVICES MUNICIPAUX, MERCI DE RESPECTER CET ESPACE.

NOVA-FLORE
ÉCOLOGIE URBAINE

7. Axe II. Vers une ville-nature, ensemble.

Protéger la biodiversité et les ressources naturelles, pour renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie

La ville est particulièrement mobilisée sur le développement de la biodiversité ou a minima sa préservation comme en témoignent les actions suivantes.

1. Accroître la place de la nature en ville, en en faisant un vecteur de lien social.

Villiers-le-bel compte de nombreux parcs publics implantés au cœur du tissu urbain. Ces espaces verts de proximité très fréquentés par les habitants, totalisent une superficie de près de 26 hectares. Durant la période du programme Agenda 21, dans le cadre du plan de rénovation urbaine, les aménagements du parc de l'Infini (14 764 m²) et les 2 squares Clématites (6746 m²) et de la Rotonde (3503 m²) ont été réalisés.

- Le Parc Gingko **8 944 m²**
- Le Parc Sainte Beuve **6 663 m²**
- Le parc Jean Vilar **13 094 m²**
- Le Parc d'Astanière **8 535 m²**
- Le Parc Louis Jouvét **11 960 m²**
- Le Parc de L'Infini **14 764 m²**
- Le Parc de La Géothermie **13 122 m²**
- Le Parc Mendès France **5648 m²**
- Le Parc Maurice Utrillo, **10 092 m²**
- Le square des clématites **6746 m²**
- Le square de la rotonde **3503 m²**
- La Place du Général Leclerc **1486 m²**

Perspectives, axe de progrès
: le travail qui s'engage sur le Mont Griffard.

L'objectif d'accroissement s'est traduit sur la période par la création du parc de l'infini 2017, du square des clématites 2018 et du square de la Rotonde 2018

2. Proscrire l'utilisation des pesticides et mettre en place une gestion différenciée des espaces verts.

La Ville a intégré depuis 2016 la notion de "gestion différenciée" dans ses pratiques d'entretien, plus respectueuse de l'environnement. La surface des espaces en gestion différenciée a fortement progressé ces dernières années. Celle-ci se réalise principalement dans les parcs du centre-ville auparavant entretenus de manière traditionnelle. Des panneaux de communication sur la définition et les bienfaits de la gestion différenciée ont été installés aux endroits adéquats. L'idée principale étant de faire comprendre et accepter à la population ce changement d'entretien plus valorisant pour le vivant et la planète.

La Ville a également arrêté l'utilisation des pesticides comme au cimetière non sans difficulté sur ce dernier site. Cette action a entraîné l'expression de mécontentements d'usagers peu habitués à l'apparition d'une végétation invasive. Il a fallu faire acte de pédagogie et étudier de nouveaux procédés de

traitement. Des visites ont été organisées pour étudier ce qui pouvait se pratiquer dans d'autres villes. A la suite de ces visites exploratoires, une expérimentation inédite a été menée au cimetière : l'hydromulching . Une technique innovante qui consistait à projeter, à l'aide d'une machine, un mélange de graines, d'engrais naturels et d'eau, destiné à implanter de l'herbe sur les allées en cailloux.

Le développement de l'arrosage automatique est en cours afin d'optimiser l'utilisation de l'eau.

Perspectives, axe de progrès : *Poursuivre l'expérimentation et faire valider par les agents en charge de l'entretien des espaces verts de nouvelles techniques d'entretien*



3. Favoriser la création de micro-habitats favorables à l'accueil des insectes (bois mort au sol, plage de sable et de graviers, ...)

Pour compléter son action en faveur de la biodiversité dans la ville, la ville a, ces dernières années, mis en place une politique de développement de la biodiversité . Des « hôtels à insectes », des nichoirs et des micro-habitats favorables à l'accueil des insectes (bois mort au sol, plage de sable et de graviers) ont été installés dans les espaces verts et les ronds-points de la Collectivité. Parallèlement des actions de sensibilisation ont été menées dans les écoles dans le cadre des cités éducatives ou auprès de publics familiaux dans le cadre des actions quartiers d'été.

***Perspectives, axe de progrès :** Poursuivre les aménagements en faveur des insectes et communiquer auprès des habitants sur l'existence et l'importance de cette vie minuscule*

4. Valoriser l'image « verte » de la Ville. Dont faire valoir cette image au niveau régional et national, si nécessaire en s'adjoignant l'aide d'une entreprise de relations presse.

La valorisation de l'image de la ville s'est traduite par 3 actions :

- Concours pour l'obtention au niveau régional de la 2eme fleur, mobilisation importante du service des espaces verts
- Organisation d'une conférence départementale du CAUE sur les jardins partagés
- Labellisation Éco-Quartier, Visite de délégations

Au niveau Régional après avoir obtenu la 1ere fleur en 2014, la ville a candidaté et **obtenu la 2eme fleur en 2017** . Cette 2eme fleur récompensait le fleurissement bien sûr mais aussi l'ambition environnemental et culturel de la Ville, ses aménagements, la place de la nature en ville réaffirmée . Cette seconde fleur a été confirmée lors du concours 2020

Il est à noter également que la ville participe chaque année depuis 2016 aux journées de l'arbre initiées par le Département en organisant plusieurs initiatives tout public destinées à mieux faire connaître le patrimoine arborée de la Ville . En 2017, c'est un platane d'orient présentée par la Ville au concours départemental qui décrocha le titre d'**arbre valdoisien de l'année**

***Perspectives, axe de progrès :** Poursuite des actions "vertes" de la Ville
renforcement de la communication sur l'image verte de la ville
Obtention de la 3^{eme} et 4^{eme} fleur*



5. Étendre les jardins partagés mis à disposition des associations ou groupes de personnes et pensés comme des vecteurs de lien social et des facteurs d'amélioration du cadre de vie.

Depuis plusieurs années, la Ville soutient les jardins familiaux et la création de jardins partagés.

- a. Le Jardin des Délices.** Créé par un collectif d'habitants avec le soutien de la Ville en partenariat avec OSICA (CDC Habitat) et les associations "La Case" et "Graine de jardins", le Jardin des Délices, situé dans le quartier de Derrière-les-Murs, a été conçu pour permettre à des habitants de cultiver ensemble des parcelles individuelles et collectives au cœur du quartier. Ce jardin collectionne les prix au concours des « villes fleuries » organisé par le Conseil départemental du Val d'Oise ou par la Ville.
- b. Le Jardin Pédagogique des Carreaux** Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux, c'est un jardin pédagogique qui a été créé en 2015 suite à une concertation menée avec les habitants pour réaménager les abords de la maison de quartier Boris Vian. Lui aussi primé, ce jardin a été animé durant 2 ans par un agent de Développement Local, une ludothécaire et un intervenant jardinier de l'association Graines de Jardin. Des ateliers en direction des écoles voisines, de la maison de quartier de la halte jeux faisait de cet espace un véritable lieu intergénérationnel de sensibilisation à la biodiversité. Ainsi porté pendant plusieurs années, ce projet avait pour ambition de laisser la place à un jardin partagé géré par les habitants du quartier à l'instar du jardin des délices au DLM. En panne de porteurs, le projet a mis du temps à se formaliser. Il a fallu l'accompagnement de l'agent de Développement et de l'association la Case et la transition vers un nouvel espace jardin plus grand dans le quartier pour qu'une association de gestion ne voit le jour en 2021 " **Le Carré des Carreaux**".
- c. Le jardin partagé Utrillo.** Parallèlement dans un autre endroit du quartier, accompagné par Graine de Jardin, un collectif d'habitants prêt et capable de s'impliquer dans la gestion associative œuvre depuis quelques mois à la création d'un **jardin partagé** dans le **parc Maurice Utrillo**. Ce projet déjà initié en 2015 qui n'avait pu voir son aboutissement est porté par un groupe dynamique d'habitantes du quartier. La Ville a pris en charge son aménagement.
- d. Le Jardin solidaire du Bel Epi.** Dans le cadre de son projet d'insertion sociale, le CCAS mène depuis quelques années un projet de jardin partagé avec ses bénéficiaires et ses bénévoles. Un temps délocalisé dans une parcelle des jardins familiaux, ce jardin solidaire a finalement vu son essor au sein de l'épicerie. Porté par la responsable de l'épicerie et plusieurs bénévoles, il fait le lien avec les questions d'alimentation et de bonne santé.
- e. Le champ des possibles.** Ce lieu atypique est l'œuvre d'un collectif d'habitants du quartier du Puits la Marlière qui a investi cet espace délaissé. Regroupés au sein de l'association « Les As du Puits » qui œuvre à l'amélioration du cadre de vie, quelques habitants ont entrepris de réhabiliter ce lieu en espace de loisirs écologique. Sous convention avec le bailleur Val d'Oise Habitat, ce sont des habitants bénévoles qui, avec l'aide de professionnels construisent, expérimentent et structurent petit à petit chaque portion de cet espace.

Perspectives, objectif de progression: Ces projets de jardins sont coûteux en aménagement et reposent souvent sur des associations qui peuvent



dans leur fonctionnement se révéler fragiles. L'accompagnement de ces structures est essentiel pour la réussite et le développement de ces projets de jardins partagés. Véritable vecteur de lien social, l'objectif est de développer ces projets de jardins partagés dans l'ensemble des quartiers en favorisant l'émergence de collectifs.

6. Jardins d'école. Mettre en place des jardins pédagogiques sur l'ensemble des écoles de la ville.

Plusieurs écoles développent au cours de l'année des projets portant sur la biodiversité et le jardinage. Pour mieux répondre aux demandes exprimées par les équipes enseignantes, et impulser des démarches de partenariats avec les acteurs locaux (Parents, animateur.trice.s, associations locales) la mission Agenda 21 a constitué un groupe de suivi composé du responsable des espaces verts, du responsable des affaires scolaires et des agents de développement avec la création d'une quinzaine de jardins.

Perspectives, objectif de progression: Développement des jardins et de la gestion partagée entre les enseignants, les enfants, les parents, les animateurs, les associations ou les ressources locales

7. Proscrire l'usage des pesticides dans les jardins familiaux. Opération Zéro Phyto "Jardiner au naturel".

Face au constat de la pollution importante des eaux pluviales sur ce bassin versant, la ville et l'association la CASE, en lien avec le SIAH, et le soutien de l'Agence de l'eau Seine Normandie ont organisé un programme de sensibilisation des jardiniers amateurs

Pour cela, sept **animations "Jardiner au Naturel"** ont été organisées dans les jardins et les parcs de la Ville. Ces animations

co-organisées avec les associations de jardiniers de la Ville avaient pour but de sensibiliser les jardiniers à la pollution des sols et de l'eau en proposant des techniques de culture alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.

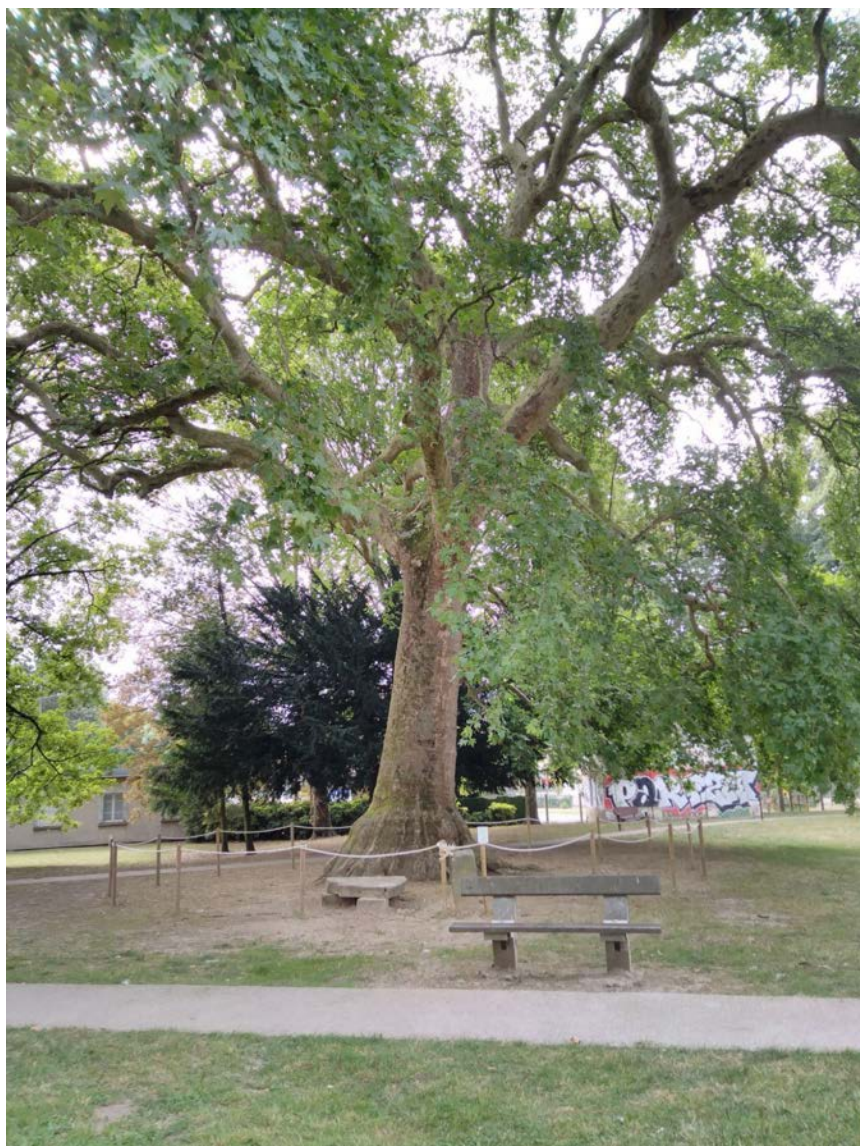
Perspectives, objectif de progression: Poursuivre la sensibilisation et la formation des jardiniers

7 animations "Jardiner au Naturel" organisées

- Samedi 10/05/2017 Jardins familiaux
- Samedi 07/10/2017 Parc de l'infini et Jardin partagé des Délices
- Samedi 10/03/2018 Jardins familiaux
- Samedi 07/04/2018 Parc de l'infini et Jardin partagé des Délices
- Samedi 05/05/2018 Parc Utrillo
- Samedi 30/6/2018 Parc des Sports et des loisirs
- Samedi 6/10/2018 Parc de l'infini et Jardin partagé des Délices

signature de la charte zéro-phyto par les jardiniers

33 jardins labellisés par le macaron "Jardiner au Naturel" .



8. Mieux faire connaître la politique municipale de protection des arbres.

Outre le besoin de mieux communiquer sur le patrimoine arboré, un premier travail a été réalisé sur la protection de ce dernier. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme, un **Inventaires des Arbres remarquables a été réalisé** : 29 arbres remarquables dans les propriétés privées de la ville et 11 alignements d'arbres ont été identifiés et localisés dans la commune. Cela permet de les préserver pour toute opération immobilière ou travaux prévus par les propriétaires. L'objectif principal étant de quantifier le patrimoine arboré de la ville, de le mettre régulièrement à jour régulièrement et de l'implanter sur le plan du territoire communal.

Le comité Agenda 21 a initié l'élaboration de panneaux pédagogiques destinés à mieux faire connaître les arbres aux différents usagers des parcs. Réalisé avec le concours d'une graphiste, ces panneaux présentent l'arbre, ses fruits, ses feuilles, son origine géographique et une anecdote concernant cet arbre ou l'utilisation de son bois ses fleurs ses fruits. 30 essences différentes ont fait l'objet d'un panneau. Le service des espaces verts a installé ces panneaux dans plusieurs parcs de la Ville: Jean Vilar, Sainte Beuve, Ginkgo.

En 2018, le platane d'Orient au sein du Parc Louis Juvet a été primé "**Arbre ValdOisien de l'année**".

En 2020, ville s'est inscrite à obtenir pour plusieurs de ses arbres le label national décerné par l'association "Arbres Remarquables". Elle a ainsi obtenu la labellisation "**Arbre Remarquable de France**" pour platane d'Orient au sein du Parc Louis Juvet et les parcs du Ginkgo et St beuve ont eux, obtenu le label "**Espaces arborés remarquables**".

La politique municipale de protection des prévoit un programme important de plantation annuelles. **30 à 40 arbres de variétés différentes** (arbres fruitiers, feuillus, conifères...) sont plantés dans la ville chaque année un peu partout dans la ville. **560 arbres aux différents essences** ont été plantés sur La Cerisaie et Derrière-Les-Murs à l'occasion de la rénovation urbaine,

Enfin, la ville s'évertue à gérer préventivement les arbres dits dangereux. En Juin 2019 le service des espaces verts a procédé au diagnostic phytosanitaire de tous les arbres présents au sein des établissements scolaires et réalisé en 2020 une campagne d'élagage et d'abattage d'arbres au sein des écoles. Dans le prolongement, il a procédé à la plantation de 80 arbres au sein de la ville pour pallier ces abattages.

Perspectives, axe de progrès : *Soucieuse de l'état sanitaire de ses arbres, le service des espaces verts est en étude pour l'acquisition d'un tomographe (appareil servant à étudier l'état sanitaire des arbres sans impact sur le végétal). Développer les actions d'éducation à l'environnement et à la connaissance des arbres*

9. Reconquérir du Mont Griffard

Protéger la biodiversité et les ressources naturelles, améliorer le cadre de vie en permettant sa réappropriation par le public. Situé au nord-ouest de la commune, le Mont Griffard est un espace boisé d'une quarantaine d'hectares qui forme une véritable coupure végétale entre les zones agricoles au nord et les zones densément urbanisées au sud. Cette forêt a subi de graves préjudices par l'organisation de dépôts sauvages et l'installation d'un habitat illégal. Depuis plusieurs années, la municipalité cherche à reprendre la maîtrise de cet espace naturel qui dispose de plusieurs atouts :



- Une liaison naturelle, arborée écologique, continuité de la forêt d'Écouen,
- Une liaison culturelle forte avec le Fort d'Écouen, la Redoute du Moulin, la source Chauvée,
- Des chemins de randonnée traversants.

Dans un premier temps, le site a été évacué de ses occupants illégaux. Pour reconquérir cet espace après évacuation, la Ville a fait procéder au regroupement et au tri des déchets du secteur, ainsi qu'à sa sécurisation.

Aujourd'hui, la Ville et la Communauté d'Agglomération travaillent à un aménagement qui mettra en valeur le fort potentiel de ce lieu pour en faire un parc urbain, au moyen de dispositifs juridiques :

- La Zone d'Aménagement Différé (ZAD),
- La Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

La partie est du Mont Griffard fait l'objet depuis 2014 d'une requalification par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion de l'association Esperer 95, qui vise à préserver et conforter les espaces naturels et la biodiversité, tout en favorisant l'accès et la fréquentation des habitants. Ces espaces viendront intégrer le futur parc forestier au moyen de sentiers de randonnée.

Depuis 2020 la CARPF et les villes de Villiers le Bel et d'Écouen, œuvrent à l'élaboration d'un plan d'aménagement qui préserve et développe le caractère naturel de ce site ainsi que sur un plan de gestion forestière .

Depuis 2014 la Mission Agenda 21 mène chaque année plusieurs actions d'éducation à l'environnement pour faire découvrir aux habitants , aux écoles la richesse de ce patrimoine naturel. Des dizaines de visites thématiques sont ainsi organisées chaque année en coopération avec les acteurs locaux . Association La Case , les Bergers urbains, Plaine de Vie, l'éclats des Gestes, les Ceméa....

10. Lutter contre les dépôts sauvages.

Confrontée à d'importants problèmes de dépôts sauvages sur son territoire, la Ville a sollicité le fond régional dédié à la lutte contre les points noirs en matière de dépôts sauvages. Les subventions obtenues ont permis de financer un programme d'installation de barrières et d'enrochements. En partenariat avec les agriculteurs locaux, de nombreuses barrières ont été installées par le service infrastructure pour éviter le passage de véhicule et ainsi les dépôts sauvages. Au sein du service propreté, une équipe comprenant trois agents s'occupent uniquement des dépôts sauvages sur la ville. Pour lutter contre ce fléau en ville, une brigade de l'Environnement a été créée en 2019. Elle est chargée de sensibiliser les habitants et de sanctionner les infractions au cadre de vie. Par ailleurs, les bailleurs, les associations de locataires actives et les services de la ville mènent régulièrement des actions de sensibilisation ludiques auprès des habitants.

Perspectives, axe de progrès : La mise en place en 2020 dans le cadre du plan propreté, d'une règlementation locale plus punitive en articulation avec la poursuite des actions de sensibilisation des habitants doit permettre de faire baisser sensiblement les actes d'incivilité.



8. AXE III. Vers une ville à vivre . Permettre à chacun de se développer et de s'épanouir dans un cadre satisfaisant.

1. Améliorer les capacités et la qualité d'accueil collectif de la petite enfance. La crèche Raymonde Le Texier, un nouvel équipement à haute qualité environnementale.

La Ville a achevé en 2018 la construction d'une crèche à Haute Qualité Environnementale (HQE) de 45 berceaux à la Cerisaie.

Un bâtiment réalisé dans une démarche Haute Qualité Environnementale: Souhaitant mettre en œuvre son engagement pour le développement durable, la ville de Villiers-le-Bel a obtenu la certification "NF Bâtiment Tertiaire - Démarche HQE®" pour la nouvelle crèche.

Tout a été fait pour le bien-être des enfants, mais

aussi pour la quinzaine de professionnelles qui s'occupent d'eux. Chaque section a sa salle de jeux et son propre dortoir avec des lits adaptés à l'âge des enfants, sa salle de change. Les moyens et les grands ont leur propre côté repas et un petit coin cuisine, où les enfants peuvent faire de la peinture ou de la pâte à modeler. C'est aussi la seule crèche à disposer d'une infirmière à plein temps.

Perspectives, axe de progrès : Si l'équipement réalisé est de bonne facture et permet l'accroissement de l'offre de place de garde dans la ville , un effort important reste à faire pour rattraper le retard en matière d'offre sur le territoire en regard de la moyenne départementale et nationale

2. Une démarche de formation engagée : Le Bafa Citoyen.

Dans le cadre du dispositif local "Bourse au BAFA", le Point Information Jeunesse et la mission Agenda 21 organisent depuis 6 ans à Villiers-le-Bel avec les CEMEA, une session de formation théorique (1er volet du BAFA) avec les jeunes de la commune. Cette formation appelée BAFA Citoyen vise à mobiliser des jeunes dans leur formation initiale d'animateur sur la thématique de "l'engagement citoyen". Ainsi, dans le cadre de leur formation organisée à l'Espace Marcel Pagnol, les jeunes expérimentent des fonctionnements participatifs et apprennent à redécouvrir leur ville avec un regard d'animateur. Ils rencontrent par exemple des animateurs ou des directeurs professionnels qui leur présentent leur parcours. Ils partagent des temps d'échanges originaux avec les représentants de parents. Il échangent sur les questions de Développement Durable. Parallèlement, chaque jeune consacre une trentaine d'heures à une association locale ou un service municipale (sport, solidarité, culture, premiers secours, animations de proximité, animations scientifiques et techniques...) et/ou dans un événement organisé par la Ville (Fête de la Ville, Base de loisirs, Rallye des solidarités...) en échange d'une prise en charge par la municipalité de 75% du coût du stage.

Résultats obtenus :

- 20 à 30 jeunes formés sur site/ an
- environ 5250 heures d'engagement bénévole réalisées dans les associations locales ou les services municipaux

Perspectives, axe de progrès : Pérenniser ce dispositif et prolonger le dispositif sur l'engagement citoyen des jeunes.



3. Les assises du sport, concertation citoyenne et pratiques sportives des Beauvillésois.

Une grande consultation des habitants de Villiers-le-Bel, des associations sportives, et de tous les autres acteurs locaux prenant part aux politiques municipales a été lancée pour mieux définir les besoins de la population et des acteurs sportifs et identifier avec eux les enjeux prioritaires d'une politique transversale : éducation, santé, ville, développement durable, etc.

Les Assises du Sport ont permis de définir une nouvelle politique sportive, faite d'orientations de long terme et de mesures concrètes.

Objectifs issus des assises, actions en cours et réalisées :

- Faire du sport un outil d'éducation et de citoyenneté pour les jeunes.
- Mise en œuvre de la promotion du sport pour améliorer la santé des Beauvillésois : lancement de "Sportez-vous bien, Sport sur Ordonnance",
- Soutien associatif : mise en œuvre en février 2018, des "critères d'attribution" et de répartition équitable des subventions de fonctionnement. Action de formation "Ressources bénévoles", "Labellisation Sport sur ordonnance",
- Assurer à tous un accès aux activités sportives, quel que soit le niveau de revenu : animations de proximité, École Municipale des Sports (EMS), accès libre et vacances scolaires.
- Favoriser la pratique sportive féminine, en loisir comme en compétition.

Résultats obtenus : 4 mesures concrètes annoncées par M. le Maire en conclusion des Assises du Sport :

- Lancement des études pour un gymnase dans le quartier du Puits-de-la-Marlière,
- Allongement des horaires d'ouverture des gymnases, de 22h à 23h pour les associations affiliées à une Fédération et inscrites dans un championnat,
- Compensation par la municipalité des subventions intercommunales suspendues, Augmentation de 50% de l'enveloppe de subventions de la municipalité aux associations sportives.

Perspectives, axe de progrès : Ouverture d'un nouveau gymnase, soutien à la vie associative et création d'une fête des sports.

4. Faire de la politique sportive un outil de santé : Sport sur ordonnance.

La ville de Villiers-le-bel a lancé au début de l'année 2019 un dispositif innovant : "Sportez-vous bien" qui mêle sport santé et sport bien être, à destination de tous les Beauvillésois. Cette initiative est destinée aux habitants souffrant d'une ALD. Le médecin traitant rédige une ordonnance pour une activité physique adaptée. **Ces séances font ensuite l'objet d'une prise en charge partielle par la Ville ainsi que par certaines mutuelles pour représenter de faibles coûts pour les patients, et peuvent être effectuées soit auprès d'un éducateur sportif municipal, soit auprès d'une association labellisée de la ville.** Parallèlement à cela, la Ville finance également des ateliers sport et bien être, ouverts à tous. **Villiers-le-Bel est la première ville du Val d'Oise à se lancer dans ce projet ambitieux.**

Perspectives, axe de progrès : Pérenniser et élargir le dispositif.



5. La Micro Folie, un projet culturel global.

En 2018 la Ville a fait le choix d'installer une Micro-Folie pour rendre accessible la pratique artistique au plus grand nombre, décroïsonner les disciplines en offrant aux Beauvillésois un espace dédié à la création et aux savoir-faire. Inspirée des Folies du Parc de la Villette, la Micro-Folie propose plusieurs fonctionnalités complémentaires au service d'un projet culturel global. Aujourd'hui, la Maison Jacques Brel propose aux habitants un musée numérique, un minilab, des espaces de création et de diffusion, des offres résolument tournées vers les pratiques et les attentes culturelles du 21^e siècle. Plus de 1 000 œuvres numérisées issues d'institutions nationales sont accessibles en visite libre ou en mode « conférencier ». La structure propose aussi un minilab équipé de 12 stations informatiques dédiées au prototypage (imprimantes 3D, impression textile...) ainsi qu'un studio d'enregistrement et de répétition : la Micro-Folie est également un lieu de création. Enfin, des espaces dédiés au spectacle vivant permettent de découvrir des artistes pluridisciplinaires, amateurs ou professionnels dans un lieu convivial. En parallèle des ateliers de création numérique mis en place, de nouvelles actions se sont développées avec l'Éducation Nationale. Des ateliers ponctuels d'initiation à la programmation ont ainsi vu le jour dans les classes ainsi qu'un parcours transdisciplinaire mêlant nouvelles technologies, spectacle vivant, histoire de l'art, cinéma, musique et toute autre forme de création. Cette dynamique s'élargit progressivement à de nouveaux publics, à commencer par la jeunesse.

Perspectives, axe de progrès : Développer la dynamique de la Micro folie.

6. Les démarches participatives: Agir avec et pour les habitants.

La Ville a fait le choix d'associer les habitants sur l'ensemble des sujets et des décisions qui les concernent en créant ces dernières années plusieurs instances participatives.

- **Le Conseil des Sages** : C'est une des premières instances participatives de la ville créée il y a 20 ans, il associe les seniors à la vie de la cité en sollicitant régulièrement leur expertise d'usage sur des thèmes de la vie quotidienne.
- **Les conseils de quartier** : Créés à Villiers-le-Bel en 2003, ils sont un lieu d'information, de débats et de réflexions sur la vie du quartier et de la ville. Les ordres du jour sont proposés par les comités de pilotage composés d'habitants, d'élus et de techniciens. Chaque conseil de quartier se réunit 3 à 4 fois par an.
- **Le Conseil citoyen** : Installé le 19 janvier 2015, il est composé de 22 membres, habitants et représentants d'associations de la commune. Il a par exemple participé à l'élaboration du second Plan National de Rénovation Urbaine et travaillé sur la question de la mobilité.
- **Les centres sociaux culturels** : Lieux de participation citoyenne et d'élaboration de projets, les centres sociaux sont ouverts pour écouter les habitants, les orienter et accompagner leur projets.
- **Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)** : Il a pour but de dynamiser la participation des habitants, par une aide financière rapide et souple, afin de favoriser la mobilisation et l'implication citoyenne.
- **Le Comité Agenda 21** : C'est l'instance de suivi du programme de Développement Durable de la Ville, composée d'habitants, de responsables associatifs, d'élus et de techniciens. Il aborde chaque mois les actions en cours de réalisation et coordonne des événements.
- **Le "diagnostic en marchant" de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)** : C'est une démarche participative qui consiste à arpenter un territoire avec différents acteurs (habitants, professionnels, élus...) pour mettre en relief ses points faibles et ses points forts et élaborer des propositions d'amélioration.



- **Les ateliers de la concertation de la Rénovation urbaine :** Depuis le lancement de la Rénovation Urbaine, la municipalité s'est forgée une véritable expertise en matière de participation des habitants en les associant systématiquement aux différentes phases d'aménagement des programmes. Des ateliers ont, durant plusieurs années, permis aux différents acteurs de réfléchir ensemble aux aménagements des espaces publics (mails, parcs, places, rues..)

Perspectives, axe de progrès : *la ville doit renouveler ses instances de participation citoyenne dans un climat post-Covid.*

7. **Organiser des actions de sensibilisation au Développement Durable et à la Santé.** Dans le cadre du Programme Agenda 21 et du contrat local de Santé la Mission Agenda 21 et la Mission Santé se sont coordonnés pour fusionner et développer les journées Santé Développement Durable. . Organisés chaque année durant 2 à 3 semaines sur la période de juin , cette initiative implique un vaste réseau de partenaires spécialistes de Santé et/ou de Développement Durable, sur l'organisation d'animations de sensibilisation dans et hors les murs . Plusieurs centaines de beauvillésois ont participé à la vingtaine d'animations organisées chaque année (Nettoyage de printemps, Forum santé , sorties nature, Forum maternité, visites thématiques, Animation nutrition....)

Chaque année, la mission Santé et l'agenda 21 ont porté ou accompagnés plusieurs projets d'actions avec de nombreux partenaires. (Rallye des solidarités , Espaces sans Tabac, Animations Quartier d'été , Eco-écoles...)



Bourse "Bâtir son avenir" : la ville participe aux frais d'étude et de formation des jeunes

Accueil > Actualités > Bourse "Bâtir son avenir" : la ville participe aux frais d'étude et de formation des jeunes

Partager   



8. Concevoir des projets d'animation ludiques et innovants afin d'impliquer la jeunesse au-delà des publics scolaires (ex : élargir l'opération « grand nettoyage de printemps »).

Mise en place de 2015 à 2020 de chantiers éducatifs impliquant des jeunes de 16 à 25 ans et donnant droit à une bourse calculée sur la base du nombre d'heures effectué - 76 jeunes ont bénéficié de ce programme .

Terrain d'Aventure

Dans le cadre d'une expérimentation nationale et d'un projet de recherche universitaire, la Ville de Villiers-le-bel a mené avec les CEMEA en 2021, un projet de terrain d'aventures en coopération avec l'association les As du puits et plusieurs acteurs locaux .

Un terrain d'aventure c'est un espace extérieur, un terrain vague, une friche, une prairie, à deux pas des immeubles et du quartier. C'est un lieu ouvert où les enfants peuvent venir librement jouer, courir, construire une cabane, planter un clou, jardiner, creuser un trou, couper du bois, observer les plantes ou les insectes, grimper aux arbres, rencontrer des copains, créer un monde ou simplement ne rien faire du tout. Dans un terrain d'aventure, on apprend à s'adapter à son environnement, à évaluer les dangers, à faire attention à soi comme aux autres. Un terrain d'aventure c'est à la fois très simple et très ambitieux: c'est un espace de liberté au milieu de la ville où l'enfant peut rêver et vivre toutes ses aventures !

Il s'agissait d'une démarche pédagogique originale dans l'espace public qui organise une nouvelle façon d'accompagner les enfants dans leur envie de faire et d'agir et de découvrir la nature . **Perspectives, axe de progrès :** Poursuivre ces projets en impliquant encore plus de jeunes

9. Constituer un Réseau Emploi Jeunes, partenaire de l'école, qui relaiera les enseignants pour former les jeunes aux techniques d'apprentissage, au savoir être professionnel et à la recherche de stages.

Cet objectif s'est traduit par plusieurs actions :

- De 2015 à 2020 et l'organisation d'un Forum Ambition et Réussite à destination de tous les élèves de 3ème afin de tisser des liens avec le monde professionnel et de permettre aux jeunes de découvrir des secteurs d'activités méconnus.
- Mise en place de l'instance des Référénts emploi pilotée par la CARPF (rassemblement de tous les acteurs du territoire impliqués sur les questions d'insertion et de jeunesse) afin de faciliter la communication sur l'existant (emplois ou formations à pourvoir), les actions à venir (préparation à des entretiens, pré-qualifications...)
- Mise en place de mini entreprises dans les collèges et au lycée Mendès-France afin de permettre aux jeunes de se familiariser avec les codes du monde professionnel et de porter un projet.
- Interventions de l'association "Yes you can" auprès des collégiens et lycéens en vue de générer une motivation chez les jeunes au contact de leurs semblables.
- Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ) / Reviens te Former : Mise en lien des jeunes très éloignés de l'emploi avec des professionnels chargés de les accompagner dans l'insertion socio-professionnelle (IMAJ, PRE, Mission Locale, Espace Emploi)

Perspectives, axe de progression: Pérennisation du Forum de l'Ambition et de la Réussite - Rapprochement entre les entreprises du territoire et les élèves du lycée

Chantiers menés Mission Jeunesse, IMAJ:

- Animation d'ateliers ludiques durant la Base de loisirs 2018-2019 et Parc du Ginkgo 2020 (logistique de la base-installation et rangement du matériel et animation proposée par les jeunes -arts du cirque, fabrication de cerfs-volants),
- Fresque au gymnase Coubertin,
- Peinture dans des bâtiments publics ou privé (Escalier du PRE...)
- Nettoyage de la ruelle Chauvée au Mont-Griffard

Mendès France via l'Association PRISME - Développement des mini entreprises et mise en place d'une coopérative jeunes sur le territoire



9. Axe IV. Vers une ville de la fraternité . Développer la solidarité et renforcer les cohésions sociales et territoriales

1. Agir pour la santé de tous.

La ville de Villiers le bel a signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) un Contrat local de Santé . Le présent CLS trois objectifs majeurs :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et bien-être et éviter d'avoir à soigner ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière ;
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

La ville et le CCAS ont mis en place une Mission Santé chargée d'initier et de coordonner les actions sur le territoire beauvillésoise . La mission s'appuie entre-autres sur huit thématiques de santé identifiées comme prioritaires : périnatalité et santé des enfants jusqu'à 6 ans ; santé des adolescents et jeunes adultes ; santé et autonomie des personnes âgées ; santé, autonomie et insertion des personnes handicapées ; cancer ; maladies neurodégénératives ; santé mentale ; maladies chroniques cardiovasculaires et métaboliques.

En 2020, la mission Santé s'est renforcée par la mise en place d'une chargée de mission Santé Jeunes

La mission Santé coordonne et porte plusieurs actions importante autour de la nutrition, des addictions, des maladies

Depuis 2020, elle a pris en charge de façon opérationnelle les actions liées à la lutte contre Pandémie de COVID-19 (mise en place d'un centre de Test à Pagnol, puis d'un centre de vaccination)

2. Soutenir et développer l'épicerie sociale. Le Bel Épi, du magasin solidaire à la dynamique de réinsertion

Ouverte aux personnes les plus démunies afin qu'elles puissent se procurer à prix très réduits des denrées alimentaires et des produits d'hygiène, l'épicerie sociale est aussi un lieu d'accueil, de soutien et d'insertion. Créée en 1999 l'épicerie sociale de Villiers le Bel est un lieu convivial où l'on peut venir boire un café, échanger avec d'autres bénéficiaires, des bénévoles, et parfois des travailleurs sociaux, présents.

Quelques chiffres :

- 11 bénévoles et 1 agent du CCAS constituent l'équipe
- 350 familles en difficultés accueillies chaque année
- 9000 kg de légumes et fruits proposés par an (frais, conserve ou surgelé)
- 3 053 kg de viande, œufs et poissons proposés par année
- 1037 kg de couches distribués par an
- 8200 kg de lait ½ écrémé par an

De 2016 à 2018 l'épicerie a accueilli 2031 bénéficiaires

dont : 1182 adultes (19-65 ans)

dont : 47 personnes âgées (> 65 ans)

dont : 231 adolescents (13-18 ans)

dont : 428 enfants (4-12 ans)

dont : 143 bébés (0-3 ans)

Nombre total de familles: 775



L'épicerie devient alors prétexte à rompre un isolement et recréer des liens sociaux. Des conseils en matière d'alimentation, de santé, de gestion de budget sont apportés, lors d'échanges ou d'ateliers pédagogiques. La spécificité de l'épicerie de Villiers le bel est d'être gérée par une équipe de bénévoles et une responsable employée par la municipalité. Ouverte toute l'année, l'épicerie ouvre ses portes 160 fois par an. (3 fois par semaine chaque semaine de l'année). Durant la pandémie, l'épicerie sociale a joué un rôle essentiel de lien et d'approvisionnement des plus fragilisés . Elle a considérablement augmenté ses plages d'ouverture et d'accueil .

Perspectives, axe de progrès : *Poursuivre les aménagements et les contrôles citoyens pour permettre une ville plus inclusive*

3. Marche de l'accessibilité.

Cela consiste à mettre en place des parcours découverte au sein des quartiers dans le but d'identifier les points noirs en termes d'accessibilité. La mission Santé en coopération avec l'association CAP DEVANT et

l'Agenda 21 portent ce dispositif. Chaque année, les constats de la marche accessibilité font l'objet d'un rapport présenté à la commission accessibilité .

Les chiffres :

- Une dizaine de partenaires impliqués chaque année
- Environ 50 à 60 participants/ an valides et porteurs de handicap
- Une dizaine de points noirs remontés à la commission accessibilité / an

Perspectives, axe de progrès : *Poursuivre les aménagements et les contrôles citoyens pour permettre une ville plus inclusive*

4. Finaliser le Schéma Directeur d'Accessibilité des bâtiments publics.

Dans le Cadre de l'ADAPT et la commission accessibilité a été réalisé une première série d'aménagement dans le cadre d'un programme accessibilité dans plusieurs bâtiments d'accès public (Mairie Maison des services, Maison Jacques Brel, Centre socio-culturel. Pour faire connaitre la réalisation de ces aménagements spécifique un macaron spécifique a été créé et est apposé à l'entrée des structures qui répond aux critères d'accessibilité définis. Un programme d'adaptation des plateformes d'arrêts de bus de la ville pour permettre une complète accessibilité aux passerelles automatisées des bus

5. Se rapprocher de la SNCF afin de rendre la Gare accessible.

La CARPF pilote le projet de réaménagement du pôle Gare avec la mise en place d'un groupe de travail qui réunit les villes de Gonesse, d'Arnouville et de Villiers le bel, la SNCF, Ile de France Mobilité.

Perspectives, axe de progrès : *Obtenir un reel plan d'aménagement Accessibilité aux quais , passerelle entre les 2 villes Ile de France Mobilité prévoit l'aménagement de parking vélo sécurisé et de consignes. Dans le cadre de son plan vélo, la ville pousse à l'aménagement à partir de la gare, véritable nœud stratégique d'un ensemble d'itinéraires cyclables du quotidien.*



Mariame, Aïcha, Corinne, Lysiane, Fathia, habitantes et bénévoles, Nadia directrice de la maison de quartier Boris Vian
Développer des actions de proximité permettant d'aller vers les personnes « hors système », pour mieux leur faire découvrir leurs droits.
VERS UNE VILLE DE LA FRATERNITÉ. Développer la solidarité et renforcer les cohésions sociales et territoriales.



6. **Développer des actions de proximité, « en pied d'immeubles », non stigmatisantes, permettant d'aller vers les personnes « hors système », pour mieux leur faire découvrir leurs droits Les Maraudes solidaires.**

C'est d'abord la Maison de quartier Salvador Allende qui accueille un collectif de jeunes et d'adultes du quartier mobilisés une fois par semaine sur la préparation de sandwiches à destination des sans abri. En 2017 la Maison de Quartier Boris Vian porte un projet transversal de Solidarité Sensible à la question des sans-abris. Un collectif d'habitants du quartier des Carreaux a organisé entre 2018 et 2019 une série de maraudes. La maison de Quartier avait à cœur dans le cadre de son projet social de soutenir ce projet en apportant une aide logistique. Le centre social a fourni une aide organisationnelle au départ du projet (groupes de discussion, règles de sécurité, choix des paniers repas...) pour petit à petit laisser les bénévoles gérer eux-mêmes l'action. L'action a créé une véritable vague de solidarité qui s'est mesurée par l'augmentation du nombre de volontaires, l'augmentation des dons (qu'ils soient alimentaires, vestimentaires...) et parfois même l'augmentation des maraudes (quelques maraudes supplémentaires lors des vagues de froids ont été réalisées les vendredis et/ou jeudis) Initialement prévue uniquement durant la période hivernale, l'action se poursuit à l'initiative des habitants.

En 2018

- 1 équipe du centre social impliquée
- **40 bénévoles mobilisés**
- **9 400 repas** ont été préparés et distribués par les bénévoles.

Perspectives, axe de progrès : Soutenir les initiatives similaires.

7. **Organiser une initiative de solidarité impliquant les habitants : Noël Solidaire**

Le Noël solidaire consiste en l'organisation par les maisons de quartier durant la période des fêtes de fin d'année d'événements festifs et de solidarité en direction des habitants des quartiers et plus particulièrement des plus démunis. Ces animations prennent chaque année des formes différentes selon les quartiers: Animations de rue par des compagnies Art de la rue, repas solidaire, Recueil de jouets, ateliers créatifs, spectacle de danse des associations du quartier, déambulation en musique avec un cortège d'habitants, spectacle de feu, chocolat chaud offert....

Les Maisons de quartier travaillent avec des associations locales engagées pour la solidarité : Secours populaire de Villiers le Bel, Maison de la Solidarité de Gonesse, collectifs de femme pour les sans abris, association ANNIVOEUX qui organise des visites aux enfants hospitalisés et leur offre un cadeau pour leur anniversaire.

Les chiffres :

Une vingtaine de partenaires impliqués chaque année
Une cinquantaine de bénévoles impliqués
Environ 900 participants/ an
Plus de 300 cadeaux offerts chaque année

Perspectives, axe de progrès : Poursuivre la programmation des Noëls solidaires organisés et portés avec et par des associations, des collectifs d'habitants



Aïda, Chaïnese, Coumba, Sixtine, porteuses du projet de solidarité internationale au Sénégal
Instaurer des cadres informels permettant le dialogue et l'écoute de la jeunesse afin de l'impliquer dans des projets collectifs.
VERS UNE VILLE À VIVRE. Permettre à chacun de se développer et de s'épanouir dans un cadre satisfaisant.



8. Accompagner des groupes de jeunes à la réalisation de chantiers de solidarité internationale au Sénégal

Réalisation en 2017 et 2018 de 3 chantiers de Solidarité Internationale au Sénégal

- 2 chantiers en 2017 et 2018 étaient portés par le PIJ dans la région de Tambacounda avec 2 groupes d'une dizaine de jeunes âgés de 17 à 23 ans. Les jeunes ont participé à la construction et au financement d'un internat et d'un réfectoire du centre de formation aux métiers de l'automobile, du cycle et du motocycle (FORAMECA).
- 1 chantier en 2017 était porté par l'association la Case et IMAJ

Les Chiffres

- 34 jeunes garçons 17 à 22 ans mobilisés en 2016-2017 et 2018-2019
- 2 agents de la collectivité mobilisés
- 4 partenaires principaux Associations la Case , parraine des projets Alter Ego, IMAJ co-porteur des projet,s ARSD , partenaire au Sénégal
- 28 000 € Budget global de Financement VVV SI , Budget Ville et Auto Financement (Projet PIJ)

Résultats obtenus

- Implication et assiduité des jeunes lors des temps de préparation (ateliers autour de l'interculturalité avec l'association La Case, préparation logistique, ventes de nourriture, etc...),
- Meilleure perception des réalités du monde et de celles que vivent les habitants d'autres pays,

Perspectives, axe de progrès : *Poursuivre l'organisation de chantiers de solidarité internationale qui impliquent des jeunes et les ouvrent sur le monde . Engager une réflexion sur la coopération décentralisée*



10. Axe V. Vers un autre développement . Agir pour une consommation responsable et attirer de nouvelles activités

- 1. Intégrer pour tous les travaux publics, des éléments visant à réduire le bilan carbone global et l'impact environnemental et social du projet** Dans le cadre de certains chantiers la ville a visé une limitation de la production des déchets de chantier par la mise en œuvre de chartes « cadre de vie » et « chantier vert ». Dans le même esprit les services techniques de la Ville intègrent dans leur marchés des clauses permettant de réduire les impacts environnementaux

Perspectives, axe de progrès : Contrôler le bon respect de ces chartes.

- 2. Effectuer un suivi-évaluation de la passation des marchés publics, au regard du développement durable.**

Plusieurs services ont d'ors et déjà, intégré des clauses environnementales et sociales dans leur marché.c'est le cas par exemple de la Communication pour la fabrication du journal municipal, du service entretien et sécurité pour les photocopieurs, du service petite enfance pour l'achat de couches bébé, de la restauration scolaire pour le pourcentage de bio ou la provenance des aliments contenus dans les plats servis dans les restaurants scolaires de la Ville. Les chantiers de travaux mis en œuvre par les services techniques ou par la MRU font eux aussi l'objet de marchés intégrant ces clauses.

Perspectives, axe de progrès : Élargir les clauses à l'ensemble des marchés.

- 3. Identifier les différents personnels de la Ville, susceptibles de passer des marchés, et leur proposer des formations aux achats durables.**

Le service financier a identifié dans les services, les différents personnels chargés d'élaborer et de passer des marchés. Un plan de formation est en cours de réalisation.

Perspectives, axe de progrès : Le service travaille un projet de formation avec le Service RH et le CNFPT sur les marchés publics. Cette formation devrait se mettre en place au premier semestre 2022.

- 4. Susciter et soutenir la création d'une association d'insertion qui produirait des paniers biologiques et Susciter et soutenir la création d'une AMAP.**

Le service Culturel de La Ville a mis en place pendant un an un projet d'action culturelle prénommé Archipel 21, avec l'artiste Pierre Estève qui proposait aux habitants d'aborder la question de la transition écologique. A l'issue de ce projet partagé un collectif d'habitants s'est créé et s'est organisé en association sous le nom d'Archipel 95 pour développer le projet et porter des actions liées à cette transition écologique . Une de leurs premières actions a été d'organiser la distribution de panier maraîchers et d'œuvrer à l'élaboration d'une AMAP à Villiers le Bel.

Perspectives, axe de progrès : Conforter l'AMAP et le développement de lien avec un réseau de petits producteurs locaux. Le développement du projet Parc Agro urbain vise à installer des porteurs de projets d'agriculture raisonnée et de maraîchers qui pourraient alimenter les acteurs des circuits courts



5. Le projet de Parc agro-urbain : Depuis les années soixante-dix la ville est coupée en deux par une bande de terre réservée dans le cadre du plan à la réalisation d'une autoroute . Cette bande est aussi le passage de lignes haute tension. Le projet d'aménagement autoroutier ayant été abandonné par l'Etat, la ville de Villiers-le-Bel a désormais la possibilité de reconsidérer cet espace. C'est dans ce sens que la commune a sollicité en 2016, 8 étudiants du Master 2 PROMU de l'École d'Urbanisme de Paris. L'objectif affiché était d'interroger ce couloir agricole au regard des dynamiques, des usages présents et du projet de ville porté par les élus, afin d'amener vers une réflexion sur la potentielle requalification de cet espace. Cela s'est traduit par la réalisation en 2017 d'un diagnostic territorial, suivi par l'élaboration de deux scénarios d'aménagement d'un parc agro urbain. Ce premier rendu a initié une seconde étude menée en 2018 par le cabinet Chemin Faisant porté par la CARPF et la Ville. En 2020, la Ville et la CARPF ont finalisé le projet qui a fait partie des 48 lauréats de l'Appel à projets "Quartiers fertiles" de l'Agence nationale de rénovation urbaine, l'Anru. Villiers-le-Bel a le potentiel pour développer une production locale de maraîchage et d'arboriculture en s'appuyant sur les 80 hectares de vergers et d'espaces agricoles existants. Ces productions ont vocation d'une part à bénéficier aux habitants, et d'autre part à être transformées au sein du pôle d'Agriculture Urbaine, Sociale et écologique (PAUSE), dont le projet est porté par la CARPF. Pour les habitants du

- En 2017 Élaboration d'un diagnostic territorial, et de deux scénarios d'aménagement d'un parc agro urbain. École d'Urbanisme de Paris
- En 2018 Seconde étude menée par le cabinet Chemin Faisant porté par la CARPF et la Ville .
- En 2020, le projet porté par la Ville et la CARPF **lauréat de l'Appel à projets "Quartiers fertiles"**

Puits-la-Marlière et de Derrière-les-Murs, le développement de l'agriculture urbaine en cœur de quartier permettrait l'accès à une meilleure alimentation et surtout, du fait du circuit très court mis en place, à meilleur marché, augmentant ainsi le reste à vivre !

Perspectives, axe de progrès : La nomination en 2020 du projet au titre de lauréat des "Quartiers fertiles" va permettre à la Ville d'obtenir un financement Anru sur ce dossier. Ainsi, le projet de Parc agro-urbain pourrait voir le jour en 2023.

6. Sensibiliser les services dans la lutte contre le gaspillage et au tri.

En 2019, la Mission Agenda 21 et la SIGIDURS ont mené en coopération, un ambitieux projet de mise en place du tri sur l'ensemble des bâtiments communaux. Durant cette année, une formation d'une demi-journée a été mise en place tout d'abord des agents de la collectivité puis des équipes enseignantes et des classes de l'ensemble de la collectivité . Plus des deux tiers des agents de la Collectivité ont ainsi participé à ce temps de sensibilisation. Pour les écoles, c'est l'association La Case qui a été chargée par le SIGIDURS, de la formation des enseignants et des enfants dans les classes. Dans le prolongement, le SIGIDURS a doté l'ensemble des bureaux et des espaces publics des équipements de la collectivité entre avril et juin 2019, et les classes des écoles de la Ville entre octobre 2019 et mai 2020. La pandémie a stoppé pendant un temps les opérations de formation des écoles et le tri et la mise en place de son suivi dans les bureaux de la collectivité.

Perspectives, axe de progrès : L'enjeu aujourd'hui est d'assurer le suivi de la mise en oeuvre effective de ce plan tri dans les différents services et écoles de la ville



7. **Organiser un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire et Mettre en place le compostage des biodéchets issus de restauration scolaire.**

En 2018, la Mission Agenda 21 a, en coopération avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, mené un projet pilote de lutte contre le Gaspillage alimentaire dans le groupe Scolaire Gérard Philipe. Un plan d'action a été élaboré. Le service restauration a fait l'acquisition de mobilier de tri et l'équipe du service enfance s'est investi dans la sensibilisation et l'organisation des enfants pour apporter le contenu du tri des biodéchets dans le composteur du jardin de l'école acquis à cet effet. Cette action n'a hélas duré que quelques mois en raison de travaux. En 2019, les groupes scolaires Paul Langevin et Jean Jaurès se sont à leur tour engagés dans un projet pilote. La pandémie a mis un nouveau coup d'arrêt à cette nouvelle dynamique.

Perspectives, axe de progrès : *Généraliser sur les écoles élémentaires en 3 ans la lutte contre le gaspillage alimentaire.*

8. **Mettre un terme aux achats d'eau en bouteille par la Ville.**

La mission Agenda 21 a mené un travail de sensibilisation à l'usage de l'eau du robinet en organisant des animations Bar à eau en direction des élus, des agents de la collectivité et des habitants de la Ville. Ces animations proposaient aux participants de goûter différents types d'eaux à l'aveugle en leur demandant d'exprimer leurs préférences. Ces animations étaient complétées par la distribution d'éléments d'information concernant la consommation de l'eau du robinet et de réduction des déchets plastiques. Le remplacement des bouteilles d'eau du Conseil municipal a été expérimenté durant quelques séances. Les questions d'organisation logistique n'ont pas permis de poursuivre l'expérimentation. En direction des habitants de la Ville le même type d'action a été mené en partenariat avec la mission Santé le SEDIF, Veolia et plusieurs acteurs locaux lors de différentes manifestations

Perspectives, axe de progrès : *Interdire l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique pour les formations et réunions des agents de la ville, des instances municipales et engager une réflexion sur les sorties des centres de loisirs en généralisant les dotations en gourdes réutilisables*

9. **Mettre en place avec la CARPF une structure d'insertion ESS centrée sur le vélo.**

La CARPF a commandé en 2019 à l'association étude et chantiers une étude de définition du modèle économique d'un Atelier Chantier d'Insertion visant la promotion et l'apprentissage de la pratique du vélo auprès des habitants et des entreprises du territoire, la réparation autonome ou non, la location de vélo ainsi que le développement d'une activité de logistique du dernier kilomètre. L'idée est de définir avec cette étude le positionnement précis de l'offre de service et garantir l'autonomie financière du lieu, en assurant des retombées en termes d'emploi pour le territoire

- Phase 1 : identification des besoins, étude de faisabilité, définition du modèle économique
- Phase 2 : Préparation de l'ouverture de la Fabrique du Vélo (enjeux technique, juridique et financier)



Bien qu'il n'est pu donner lieu à une étude approfondie, ce travail a déjà permis de cibler plusieurs pistes d'actions.

Perspectives, axe de progrès : *Explorer les pistes d'actions pour développer cette étude.*

10. **Créer un « Repair Café » permanent sur le territoire communal qui fonctionnerait à la manière d'une ressourcerie (réparation, revente).**

Dans le sillon de la ville de Vauréal qui a créé le premier Repair Café du Val d'oise, la Ville de Villiers et la Communauté d'agglomération Val de France via son Lieu ressource emploi de la MQ Boris Vian, ont expérimenté dès 2010 leurs premières actions commune Repair Café. La ville a essayé d'en organiser un plus pérenne à la Maison de Quartier Camille Claudel en 2015. Le projet s'est essoufflé par manque entre autres de réparateurs bénévoles.

Perspectives, axe de progrès : *Dans le cadre du projet d'innovation de son programme d'investissement d'avenir "Ville Durable et Solidaire" ., L'équipe de la MRU projette une nouvelle forme de de Repair Café, véritable lieu mobile de sensibilisation aux éco-gestes et aux pratiques de mobilité douce . Initié et porté par la gestion urbaine de proximité, le projet est encours d'élaboration*

11. **Appuyer les initiatives en faveur de l'économie circulaire (du recyclage au réemploi, des boucles locales plus intenses » ...), au-delà du Repair café et quelques initiatives.**

Dans le même temps, la Ville de Villiers et l'intercommunalité ont soutenu, la création par l'association IMAJ de la Ressourcerie et un Atelier Chantier d'Insertion qui a pour objet la valorisation des déchets encombrants des ménages, intégrant le traitement par le réemploi. Structure de l'économie sociale et solidaire, elle participe ainsi à l'économie circulaire en permettant une réduction des consommations de ressources, et des déchets, par un allongement de la durée d'usage et de vie des produits et de leurs composants (textile, mobilier, petits et gros équipements électroménager, jouets, vaisselle...). Après 2 ans d'expérimentation du modèle au cœur du quartier des Carreaux, la structure occupe désormais les locaux d'Adélaïde Hautval (2000m2).

Perspectives, axe de progrès : *Pérenniser sur le secteur de l'hôpital la localisation de la Ressourcerie.*

12. **Mieux communiquer sur le ramassage de printemps sur les espaces extérieurs, organisé dans le cadre de la semaine du développement durable avec les habitants, les scolaires et les associations; et coupler cette action avec les campagnes de sensibilisation au non-rejet des déchets par les fenêtres.**

Pilotée par la Mission Agenda 21, dans le cadre des journées Santé et Développement Durable , l'initiative a connu des développements importants. En 2015, l'action organisée initialement le samedi avec une centaine de participants a commencé à être organisée en semaine en s'appuyant principalement sur les établissements scolaires et les groupes d'adultes en formation avec le concours de nombreux acteurs locaux; le Sigidurs, les Bailleurs, l'association la CASE la Ressourcerie d'IMAJ. Le principe de cette journée, un ramassage par quartier le matin encadré par des professionnels et le regroupement l'après-midi de

l'ensemble des participants autour de la remise de diplômes éco-citoyen, un diaporama du ramassage, des spectacles et des stands de sensibilisation. C'est plus de 600 participants qui chaque année ont été sensibilisés. Parallèlement, le service du Développement Local et des associations locales ont initié les journées "Réflexe Propreté". Ces opérations ont pour but de sensibiliser les habitants aux questions liées au déchets, au tri sélectif, au respect du cadre de vie ou des règles de ramassage des déchets et des encombrants. Ces journées proposent du ramassage dans le quartier mais aussi des stands de sensibilisation originaux.

Perspectives, axe de progrès : *Poursuite des actions de mobilisation et favoriser une reprise des initiatives par le personnel enseignant et des collectifs d'habitants.*



11. PERSPECTIVES Vers un Agenda 2030

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé **Agenda 2030**.

L'Agenda 2030 a donc fusionné l'agenda du développement qui concernait les pays en voie de développement et celui des Sommets de la Terre qui concernait les pays dits développés. L'Agenda 2030 est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont « en voie de développement durable ». L'Agenda 2030 consacre ainsi la convergence du « développement » et du « développement durable ».

L'Agenda 2030 s'organise autour des « 5P » car il est au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats. Avec ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles (ou sous-objectifs), il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour la Commune de Villiers le bel, l'élaboration de l'Agenda 2030 sera donc le document politique cadre, qui définira les grandes orientations politiques de la Ville en matière de développement durable. La ville à travers différents dispositifs et missions est déjà fortement engagée dans plusieurs des différents champs de l'Agenda 2030. C'est le cas de la Santé et du bien être avec le **contrat local de santé**, de l'éducation avec le **programme de réussite éducative** et les **cités éducatives**, ou encore la lutte contre les

inégalités hommes femmes via le PIA, la gouvernance avec l'évolution des instances participatives de la ville.

La majorité des actions engagées dans le cadre de l'Agenda 21 comme par exemple l'aménagement de l'éco quartier, le Plan Vélo, ou l'aménagement du Mont Griffard seront poursuivis

II les ODD incontournables de l'Agenda 2030 de Villiers le Bel

Avec l'Agenda 2030, la Ville entend poursuivre et amplifier les actions suivantes :

- **Faim zéro (ODD 2) :** le projet d'agriculture urbaine
- **Bonne Santé et Bien être (ODD 3) :** Contrat local de Santé porté par la mission santé du CCAS, le travail sur la qualité de l'air
- **Éducation de qualité (ODD 4) :** actions des cités éducatives et programme de réussite éducative.
- **Égalité Mixité Genre (ODD 5) :** PIA porté par la mission Egalité, plan d'actions pour l'égalité professionnelle porté par la RH, contrat de lutte contre les violences intrafamiliales porté par le CCAS
- **Une ville durable (ODD 11) :** Le Plan Vélo (ODD 11) La Rénovation urbaine durable NPRU 2, le développement de l'offre de transports en commun (BHNS), le soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre des plans de sauvegarde
- **La Consommation et la production responsables (ODD 12) :** Les clauses environnementales , Le Tri sélectif , lutte contre les dépôts sauvages et pour le revalorisation et le réemploi, le projet d'agriculture urbaine
- **Vie terrestre (ODD 15) :** soutien à la biodiversité via la requalification du Mont Griffard, Développement des Jardins et des espaces verts dans la ville,
- **Paix, justice et institutions efficaces (ODD 16) :** Conseil Municipal, Instances participatives Conseil des Sages Conseils de Quartier , Conseil de Jeunes , Comité Agenda 21, Conseil Citoyen,

La ville devra trouver sa place dans des actions qui ne rentrent pas directement dans les compétences communales :

- **Eau propre et assainissement (ODD 6) :** compétence CARPF
- **Travail décent et croissance économique (ODD 8) :** compétence Etat
- **Industrie, Innovation Infrastructure (ODD 9) :** compétence Etat et CARPF
- **Vie aquatique (ODD 14) :** pas de cours d'eau sur la commune

Enfin, certains ODD nécessitent un travail collectif pour déterminer les actions à engager :

- **Pas de pauvreté (ODD 1)**
- **Energie propre et d'un coût raisonnable (ODD 7)**
- **Inégalités réduites (ODD 10)**